

## PRÉSENTATION DU BUDGET 2012

Chères Sergentoises et  
Cher Sergentois,

Il me fait plaisir de vous présenter le budget de notre Ville pour l'année 2012, le septième de mon administration. Je dois vous avouer que ce fut le plus difficile à préparer, notamment à cause des hausses de dépenses provenant d'autorités extérieures à la Ville et à la diminution du surplus accumulé non affecté.

En effet, si ce surplus s'établissait à 147 694\$ à la fin de 2010, il a été considérablement réduit en 2011 par le relevé sanitaire (**99 600 \$ plus taxes**) et le relevé des milieux humides (15 000\$ plus taxes). Par contre, les ajouts au rôle d'évaluation (nouvelles constructions et rénovations) nous ont apporté une marge de manœuvre non négligeable.

Je vous annonce que les revenus et les dépenses du budget 2012 atteindront **1 017 578\$**, les uns étant en équilibre avec les autres, comme l'exige la loi, en hausse de **15, 228\$** sur le budget 2011.

### LES DÉPENSES

Les grands chapitres de dépenses sont les suivants :

- Administration générale : **220 988\$** (216 732\$ en 2011\$);
- Sécurité Publique : 136 977\$ (113 473\$ en 2011);
- Transport : 160 590\$ (160 727\$ en 2011);
- Hygiène du milieu : 149 123\$ (135 387\$ en 2011);
- Urbanisme : 67 410\$ (100 696\$ en 2011);
- Loisirs et culture : **84 684\$** (82 664\$ en 2011);
- Frais de financement : 11 718\$ (2 850\$ en 2011);
- Immobilisations : **186 089\$** (189 822\$ en 2011).

Total : **1 017 578\$** (1 002 350\$ en 2011)

Nous maintenons notre aide à nos organismes communautaires :

- L'Association nautique voit sa subvention passer de 34 900\$ à **28 155 \$** comprenant une somme de 1 100\$ pour l'amélioration de ses équipements, la première d'un programme triennal à convenir, après la reddition de compte du précédent programme triennal où la Ville a investi plus de 24 000\$;
- Le Comité Loisir et Culture a mis fin à ses activités. Toutefois, nous avons indiqué au budget la somme de 11 000\$ notamment pour convenir d'une entente avec la Base de Plein Air afin d'offrir aux citoyens des activités de loisirs en dehors de la période estivale;
- Dans le cas de la Chapelle, nous avons octroyé comme en 2011, la somme de 3 000\$. Cependant, il reste des réparations importantes à faire sur le bâtiment que la Ville a cité

- comme monument historique. Pour ce faire, nous avons affecté la somme de 9 000\$ provenant de notre part du Pacte rural. Par contre, la fabrique devra trouver un financement autonome de 4 000\$ pour compléter son programme de réparations estimés à 13 000\$;
- L'APPELS recevra 4 200\$. Comme en 2011, la Ville lui confie le mandat de faire le monitoring du lac concernant le phosphore. À cet effet, une allocation supplémentaire de 5 600\$ lui est octroyée.

La Ville supporte également d'autres organismes régionaux, comme la CAPSA avec une subvention de 800\$. À ces aides financières particulières, nous devons ajouter notre contribution via la MRC de Portneuf, à la culture (3 735\$), au développement économique (12 242\$) et à la santé (461\$).

La Société de la piste Jacques-Cartier/Portneuf pose un problème particulier. Depuis quelques années, nous la supportons à la hauteur de 750\$ annuellement. D'une part, leur dotation de départ a été entièrement dépensée, de sorte qu'elle sollicite maintenant une importante hausse de l'aide des municipalités qu'elle traverse et de la MRC qui en est la propriétaire, et d'autre part, l'épée de Damoclès qui pend au-dessus de notre Ville suite à la demande de la Chambre de commerce de Saint-Raymond d'ouvrir la piste au passage des motoneiges, rend ce dossier plus délicat pour nous. Dans les circonstances, nous avons prévu deux sommes au budget : 2 094\$ pour la Piste et 20 000\$ pour le dossier motoneiges, conditionnellement au règlement à notre satisfaction du dossier du passage des motoneiges. Ainsi, si la piste de contournement est maintenue de façon définitive, nous verserons 2 094\$ à la Piste et 20 000\$ pour les aménagements nécessaires à la piste permanente de contournement. En cas contraire, nous entendons nous servir de ces sommes pour combattre dans la presse et devant les tribunaux, le projet de la Chambre de commerce.

2012 verra l'achèvement des travaux pour la réforme de notre réglementation d'urbanisme et son harmonisation avec le nouveau schéma d'aménagement de la MRC, entré en vigueur en mars 2009. Le coût de l'opération qui s'élève à 35 000\$ avait été entièrement budgété en 2011, n'entraînant aucun impact sur les prévisions de 2012.

Du côté de l'environnement, nous avons fait quelques choix. D'une part, nous avons augmenté le budget de l'inspection municipale, de sorte qu'un deuxième inspecteur sera engagé 40 semaines en 2012. De plus, nous allégerons sa tâche en ne faisant plus la seconde inspection des fosses en même temps que la vidange; seule l'inspection printanière sera maintenue. Pour ce faire, nous nous sommes fondés sur les résultats du relevé sanitaire et sur le fait que des choix importants devront être faits en 2012 à l'égard de nos installations septiques. Ainsi, chaque propriétaire recevra le résultat de son relevé sanitaire d'ici au mois de mars. Par la suite, nous réunirons les citoyens et leur présenteront les alternatives qui se présentent et ceux-ci devront faire des choix par voie de référendum au printemps prochain. Une somme de 5 000\$ a été ajoutée au budget pour ce référendum. Comme nous ignorons les choix qui seront faits, nous n'avons prévu pour les travaux que des sommes dans le Programme triennal d'immobilisation.

Par ailleurs, nous avons installé à l'automne 32 piézomètres afin de mesurer les quantités de phosphore relarguées par les fosses septiques des zones inondables. Les résultats vont dans le sens de nos soupçons à l'effet qu'il s'agit sans doute de la plus importante source de

contamination du lac en phosphore. Aussi, nous entendons procéder à un nouveau prélèvement d'échantillons d'eau à la fin d'avril prochain. Et avons prévu un autre 5 000\$ pour ce faire.

Les salaires de nos employés augmentent de 2%. Nous avons prévu des sommes supplémentaires pour l'amélioration de notre site Internet ainsi que pour l'embellissement de la ville par le ramassage du bois mort sur les terrains.

Nous devons, en 2012, commencer à rembourser notre part des travaux de réfection du chemin Tour du Lac Sud, tel que convenu avec la Ville de Sainte-Catherine. Il nous en coûtera 9 718\$, qui seront largement compensés par les revenus et les économies que nous avons réalisés et sur lesquels nous reviendrons.

Enfin, quelques mots sur nos contributions aux organismes extérieurs. Depuis quelques années, l'augmentation de notre richesse foncière et surtout un appétit insatiable de ces organismes font en sorte que nos contributions montent en flèche, très largement au-dessus des augmentations de l'IPC. Ainsi notre quote-part à la MRC augmente en 2012 de 53 294\$ à 59 457\$, près de 11%, ou de 2007 à 2012, de 73,8%. La police passe de 56 998\$ à 76 016\$ sans que nous n'ayons aucun service supplémentaire. Toutefois, la hausse des coûts pour la sécurité incendie (48% en 2010) et la collecte des matières résiduelles (71% en 2009) sont demeurés dans des limites raisonnables, après avoir considérablement augmentés ces dernières années. C'est pourquoi nous avons tenté de sensibiliser nos collègues maires sur ces hausses en votant contre le budget de la MRC. Malheureusement, nous ne représentons que 1% du vote et cela n'a pas semblé les émouvoir de façon sensible. Ces contributions représentent près de 235 000\$ ou 23% de notre budget. Avec des augmentations déraisonnables, il devient difficile pour nous de maintenir les hausses de taxes à un niveau raisonnable, sans compter que cela vient gruger nos marges de manœuvre pour la réalisation de nos objectifs locaux.

## **LE PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**

Au chapitre des immobilisations, le plan triennal prévoit des dépenses de **915 077\$** en 2012, **198 509 \$** en 2013 et de **36 800 \$** en 2014. Rappelons que le programme de subvention fondé sur la taxe d'accise prendra fin en 2013 et nous ignorons s'il sera reconduit.

Plus précisément, nous avons inscrit en 2012 une somme de 500 000 \$ pour le réseau d'égout collecteur. Ce montant représente le coût des premières études et des plans et devis d'une réponse collective à nos problèmes d'installations sanitaires. Évidemment, ces sommes ne seront engagées que si les citoyens nous donnent le feu vert à l'occasion du référendum prévu au printemps. De plus, comme il s'agit d'immobilisations, elles seront financées à même un emprunt que la Ville devra faire. Pour l'instant, cette somme n'a pas d'incidence dans le budget 2012.

En 2011, nous avons procédé à plusieurs travaux d'asphaltage de diverses sections des chemins Tour du Lac Nord et Tour du Lac Sud. En 2012, nous entendons consacrer 31 564 \$ pour la réfection du Chemin de la Pointe, dont nous avons régularisé les titres de la Ville en 2011, 71 413 \$ pour la réfection du Chemin Tour du Lac Sud entre le chemin des Pins et le chemin Baie de l'Île et 35 000 \$ pour la réfection et le pavage du Chemin du Parc.

En 2013, nous prévoyons finaliser l'asphaltage du tronçon du Chemin Tour du Lac Sud réparé en 2012 (43 709\$), refaire le chemin de la Montagne (40 000\$), le chemin du Ruisseau (35 000\$) et le chemin des Mélezes (67 000\$).

Depuis quelques années, nous avons commencé à remplacer progressivement nos panneaux indicateurs de rue. Nous continuerons cette tâche l'an prochain.

Nous effectuerons quelques travaux au Club nautique pour une somme de 4 800, soit la réfection des planchers intérieurs et la peinture de la galerie extérieure.

Enfin, nous avons quelques problèmes concernant nos bureaux à la Base de Plein Air. Dans les circonstances, nous avons opté pour établir en 2012 un nouvel hôtel de ville. À cette fin, nous devons choisir entre acheter un bâtiment existant et le transformer, ou construire en neuf sur un terrain appartenant à la Ville sur le Chemin du club nautique. Nous avons donc prévu une somme de 250 000\$ au plan triennal d'immobilisations et faire nos choix dans le cours de l'année. Ce projet nécessitera un emprunt sur lequel les citoyens seront appelés à se prononcer et n'a pas d'incidence sur le budget 2012.

## LES REVENUS

Il s'agit maintenant de procéder au financement de toutes ces dépenses.

À l'égard des immobilisations, les travaux de 2012 seront financés à même les subventions provenant de la taxe d'accise (52 497\$), du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier municipal (14 876\$) et du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (37 000\$, soit la deuxième tranche de la subvention accordée en 2011 de 100,000\$).

Pour ces travaux du Club nautique, nous recevrons 2 800\$ du Pacte rural.

De plus, nous recevrons, en application des ententes que nous avons négociées en 2008 et en 2009, des deux villes voisines, la somme de 22 000\$ en compensation pour le déneigement du Chemin Tour du Lac Nord et Sud, sans compter que nous n'avons plus de travaux d'entretien à faire dans ce dernier cas.

Pour le reste du budget, nous entendions profiter des revenus supplémentaires que procurent les nouvelles constructions et rénovations afin de maintenir le taux de taxation à son niveau actuel ou avec une faible augmentation.

Nous sommes conscients que si la Ville va de l'avant avec un programme de construction d'un égout collecteur doublé d'une réfection des installations individuelles de traitement des eaux usées, cela imposera des dépenses importantes à ses contribuables. Dans ce contexte, il devenait impératif d'au moins ne pas hausser les taxes de façon importante.

Il importe de signaler que la Ville a émis au 30 novembre 2011 des permis de construction et de rénovation pour un montant de travaux de **2 479 200 \$**, en baisse sur les 3 225 450\$ de 2010, mais supérieurs aux 2 223 814\$ de 2009 et 1 549 000\$ de 2008.

Le total de l'évaluation foncière de notre ville au 15 décembre 2011 est de 83 095 200\$ auquel les organismes extérieurs appliquent un **facteur comparatif de 1.19 (ou proportion médiane de 84%)**, la faisant passer aux fins de répartition des quotes-parts à près de 98 M\$. La valeur moyenne d'une résidence à Lac-Sergent est passée de 217 339\$ en 2011 à 222 425\$ en 2012.

J'annonce donc que les taxes de services suivront les coûts réels. **Leurs taux seront les suivants :**

1. La taxe sur les ordures est établie à 117,50\$, en hausse de 3,50\$;
2. L'éclairage des rues à 17\$ inchangé avec 2011;
3. Les loisirs à 80\$ inchangé avec 2011;
4. Le service d'évaluation de la MRC est à 30\$ en hausse de 2,50\$;
5. Et finalement, une bonne nouvelle, la taxe sur le déneigement est fixée à 164\$ en baisse de 24\$ pour 2011, à cause des revenus que nous tirons des ententes avec les villes voisines.

Le total des taxes de service est donc de 408,50\$ pour 2012, comparativement à 426,50\$ pour 2011, une baisse pour tous les contribuables de 18\$.

Avec tout cela, à combien s'élèvera le taux de la taxe foncière générale en 2012 ?

Ce taux passera de 0,535\$ du 100\$ en 2011 à 0,565\$ (**56 cents et demie**) en 2012.

Quels sont les impacts des taxes de service et de la taxe foncière générale sur nos résidences. Voici quelques exemples :

Évaluation de la résidence	compte de taxation		écart %	
	2011	2012		
100 000,00 \$	962,00 \$	974,00 \$	12,00 \$	<b>1,25%</b>
150 000,00 \$	1 229,00 \$	1 256,00 \$	27,00 \$	<b>2,20%</b>
175 000,00 \$	1 363,00 \$	1 397,00 \$	34,00 \$	<b>2,49%</b>
200 000,00 \$	1 497,00 \$	1 539,00 \$	42,00 \$	<b>2,81%</b>
212 000,00 \$	1 561,00 \$	1 606,00 \$	45,00 \$	<b>2,88%</b>
225 000,00 \$	1 630,00 \$	1 680,00 \$	50,00 \$	<b>3,07%</b>
250 000,00 \$	1 764,00 \$	1 821,00 \$	57,00 \$	<b>3,23%</b>
275 000,00 \$	1 898,00 \$	1 962,00 \$	64,00 \$	<b>3,37%</b>
300 000,00 \$	2 032,00 \$	2 104,00 \$	72,00 \$	<b>3,54%</b>

Je rappelle que la hausse de l'Indice des prix à la consommation pour la région de Québec entre octobre 2010 et octobre 2011 s'élevait à 3,3%. Aussi, en dollars constants, les citoyens reçoivent non pas une hausse de taxe, mais une baisse.

Enfin, la taxation globale de notre ville se compare avantageusement à une résidence située au lac Sept-Îles. Ainsi, il en coûtait là-bas en 2011, avec un niveau de services de proximité comparable :

- Pour une résidence évaluée à 100 000\$ : 1 358\$ (389\$ de plus qu'à Lac-Sergent)
- Pour une résidence évaluée à 175 000\$ : 2 180\$ (792\$ de plus)
- Pour une résidence évaluée à 217 339\$ : 2 644\$ (1 019\$ de plus)
- Pour une résidence évaluée à 300 000\$ : 3 551\$ (1 462\$ de plus).

Ces chiffres parlent par eux-mêmes.

Je vous remercie.

Denis Racine, maire  
19 décembre 2011.